



**Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation,
de la Pêche et des Affaires rurales**

Paris, le 5 mai 2004

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vers un nouveau dispositif de surveillance sanitaire en élevage

Hervé GAYMARD, ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, a reçu lundi 3 mai les représentants des organisations professionnelles vétérinaires (Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral, Conseil supérieur de l'Ordre des vétérinaires, Société nationale des groupements techniques vétérinaires). Le ministre a également reçu les organismes professionnels agricoles le 4 mai.

A l'occasion de ces rencontres, **Hervé GAYMARD** a fait état des décisions suivantes :

- Réalisation d'un bilan sanitaire annuel de chaque cheptel bovin par les vétérinaires sanitaires. L'Etat participera à leur financement à hauteur de 10 millions d'euros ;
- Revalorisation des indemnités de déplacements des vétérinaires sanitaires qui permettra de prendre en considération les contraintes géographiques;
- Elaboration d'une convention tripartite entre l'Etat, les organisations professionnelles vétérinaires et les organisations professionnelles agricoles visant à établir les conditions d'un partenariat renforcé entre les acteurs de la politique sanitaire.

Hervé GAYMARD souhaite que ces mesures contribuent à renforcer le dispositif sanitaire français.

Contacts presse :

Béatrice Gaffory/Stéphane Vaxelaire (Service de presse du Ministère) : 01 49 55 60 17 / 58 39